

N° 2020-90

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCKA, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARRETTE.

Absents ayant donné procuration :

Fabrice BAVENT donne procuration à Michel MAILLARD
 Yannick LIEVIN donne procuration à Emmanuelle CHARRETTE
 Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
 Fabien DELPORTE donne procuration à Christian LEMAIRE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Ouverture par anticipation des dépenses d'investissement de l'exercice 2021.

Considérant la nécessité, sans préjuger des montants qui seront effectivement votés, de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021,
 Vu la délibération n° 2020-28 du 2 juillet 2020 relative au vote du budget primitif 2020,
 Vu la délibération n° 2020-78 du 29 octobre 2020 relative à la décision modificative n° 1,
 Vu la délibération de ce jour relative à la décision modificative n° 2,
 Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article 2 : D'ouvrir par anticipation 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget total de l'exercice 2020 conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, selon la répartition par opération et pour un montant total de 421 453.06 euros.

OPERATION	LIBELLE	BUDGET 2020	OUVERTURE 2021 (25 % du budget 2020)
9163	COMPLEXE SPORTIF	21 843.04 €	5 460.76 €
9166	MAIRIE ANNEXE	2 071.30 €	517.82 €
9167	SALLE POLYVALENTE	7 132.12 €	1 783.03 €

9168	ECOLES	48 379.52 €	12 094.88 €
9169	MATERIELS DIVERS	19 628.04 €	4 907.01 €
9171	VRD	577 923.23 €	144 480.81 €
9172	ATELIERS MUNICIPAUX	5 547.60 €	1 386.90 €
9174	BATIMENTS DIVERS	8 735.10 €	2 183.77 €
9175	CIMETIERE	25 088.00 €	6 272.00 €
9176	ECLAIRAGE PUBLIC	5 000.80 €	1 250.20 €
9177	ESPACES VERTS	3 696.00 €	924.00 €
9180	EGLISE	665 874.51 €	166 468.63 €
9182	CHATEAU BARATTE	2 229.48 €	557.37 €
9192	RESERVES FONCIERES	212 340.54 €	53 085.13 €
9193	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	8 706.00 €	2 176.50 €
9199	GROUPE SCOLAIRE MARIE-NAVART	5 776.00 €	1 444.00 €
9200	TRAVAUX DIVERS	1 224.00 €	306.00 €
9201	MEDIATHEQUE	240.00 €	60.00 €
9202	ADAPTABILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	55 111.00 €	13 777.75 €
9204	CLUB HOUSE FOOTBALL	3 894.00 €	973.50 €
9206	DEVELOPPEMENT DURABLE	5 000.00 €	1 250.00 €
9207	COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE	372.00 €	93.00 €
TOTAL		1 685 811.74 €	421 453.06 €

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

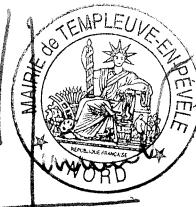
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve en Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Le Maire,
Luc MONNET**



Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le



ID : 059-215905860-20201211-2020_90-DE